

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Montant des subventions allouées au titre de 2018 au Mouvement français pour le
planning familial.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Protection Maternelle et Infantile - Enfance - Santé - Famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'organisation des activités de planification et d'éducation familiale et des actions de prévention en faveur de l'enfance dans le cadre de la Protection maternelle et infantile font partie intégrante de la politique de santé publique menée par le Département.

A ce titre, je vous propose de soutenir l'association Mouvement français pour le planning familial (MFPF) œuvrant dans le domaine de la planification et de l'éducation familiale par le biais d'un projet de fonctionnement général et de quatre projets spécifiques.

Mouvement français pour le planning familial :

L'organisation des activités de planification et d'éducation familiale entre dans le cadre des compétences confiées au Département par le Code de la Santé Publique. Ces activités sont gérées soit directement, soit par voie de convention avec les services hospitaliers ou les associations.

Les conventions signées le 18 octobre 2016 entre le Département et le MFPF définissent les modalités de partenariat entre le Département et le CPEF (Centre de planification et d'éducation familiale) sis 106, Boulevard National – 13003 Marseille. Aux termes de ces conventions, le Département attribue une subvention annuelle de fonctionnement général afin de couvrir les surcoûts entraînés par la relocalisation de l'association ainsi qu'une subvention annuelle de projet spécifique afin d'assurer les missions des CPEF.

Je vous propose de soutenir le MFPF à hauteur de 10 000 € pour le fonctionnement général de l'association et à hauteur de 115 000 € pour le fonctionnement du CPEF au titre de 2018.

Le MFPF œuvre également pour le droit à l'information et à l'éducation permanente. Il se donne pour objectif de créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance, dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes.

Dans ce cadre, je vous propose de soutenir trois projets spécifiques du MFPPF :

1-Mobilisation des femmes séropositives par des actions luttant contre leur isolement via le collectif « Femmes + » :

Depuis 2005, le MFPPF coordonne et anime le collectif « Femmes + » qui permet de proposer des actions territorialisées cohérentes pour lutter contre l'isolement et la désinsertion sociale des femmes séropositives de la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur en situation d'éloignement ou de précarité et de favoriser leur éducation thérapeutique.

En 2018, il est proposé d'octroyer une nouvelle subvention de 3 000€ à cette association afin de pérenniser cette action.

2 - Sexualité, handicap et prévention en milieu spécialisé :

Depuis 2010, le MFPPF met en œuvre des actions d'éducation à la sexualité et de prévention des risques sexuels adaptées à la diversité des contextes, handicaps et niveaux de compréhension des adolescents et jeunes adultes vivant en milieu spécialisé dans les Bouches-du-Rhône.

Ces actions visent à favoriser dans le cadre de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation des personnes handicapées, l'accès à l'information, à l'éducation, à la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes, qui du fait de leur(s) handicap(s), se trouvent dans une situation sociale qui limite la reconnaissance de leur autonomie et de leur citoyenneté.

En 2018, il est proposé d'octroyer une nouvelle subvention de 3 000€ à cette association afin de pérenniser cette action.

3 - Innover pour la santé sexuelle des jeunes : refonte du site internet « www.parlons-ici.org » :

Le site internet « www.parlons-ici.org » a reçu plus de 70 000 visiteurs depuis sa création en 2013 et a été très apprécié par les professionnel-le-s qui l'utilisent régulièrement pour orienter les jeunes vers les lieux ressources du territoire. Début 2017, les partenaires du projet (la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence régionale de santé et le Planning familial 13) ont partagé un constat de vétusté du site en termes de design, de technologie et de référencement et de la nécessité de le repenser.

Dans ce contexte, la refonte du site vise donc à améliorer son accessibilité, son référencement sur Google et à augmenter le nombre de visites, afin de favoriser l'autonomisation des jeunes dans les champs de la vie affective, relationnelle et sexuelle, l'accès à la contraception, l'interruption volontaire de grossesse, la prévention des infections sexuellement transmissibles, le corps et les violences, en passant par le numérique qui est l'une des premières sources d'information de cette population.

En 2018, il est proposé d'octroyer une subvention de 5 000€ à cette association afin de soutenir ce projet.

Au vu de ces éléments, je vous propose de soutenir ces projets présentés dans le tableau en annexe par le biais de subventions de fonctionnement et de projets spécifiques pour un montant total de 136 000 € et vous propose la signature de deux avenants aux conventions du 18 octobre 2016 entre le Département et le MFPPF et de trois conventions type de projet spécifique conformément aux modèles approuvés par délibération n° 122 de la Commission permanente du 27 juin 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL